Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601113-20261001-2026_10_11-DE

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LUCAS Eric, DEGRES Odile, BEGOT Jean François, BON Marguerite, ALLAIN Fabrice, PINEAU Catherine, GUIHO Jacques, GROLLEAU Emmanuel, MORICE Chantal, LE BODO Sébastien, DANIEL Frédéric, LECLAIRE Pauline

Absent excusé : GUIBOURET Christine

Pouvoir : Madame GUIBOURET Christine donne pouvoir à Madame PINEAU Catherine pour toutes délibérations

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de Conseillers votants 15

Secrétaire de séance : PINEAU Catherine

2026-10-11 – Voirie – programme de travaux 2026/2027 – choix des opérations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la préparation du programme de voirie 2026-2027, le cabinet d'études Legavre a établi un programme prévisionnel de travaux portant sur plusieurs secteurs de la commune.
La commission voirie s'est réunie le 26 septembre 2026 afin d'examiner les différentes opérations proposées et de définir les priorités de réalisation.

Vu l'avis de la commission voirie ;
Après présentation des différentes opérations et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la réalisation des travaux de voirie suivants dans le cadre du programme 2026-2027 :

- Le Questro
- Kervidas
- Rue du stade par Questembert Communauté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce programme de travaux ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour extrait certifié conforme,
A Limerzel, le 02 octobre 2026
Le Maire,
Serge LUBERT

MAIRIE DE LIMERZEL (Morbihan)